



SCoT DU VAL MAUBUEE

PADD

Débat en Comité Syndical du 17 décembre 2009

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
AXE 1 - VAL MAUBUÉE ET MARNE-LA-VALLÉE : MOTEUR ÉCONOMIQUE DE L'EST FRANCILIEN	6
1. Une ambition nationale et internationale : affirmer le Val Maubuée comme pôle structurant de l'Est francilien	6
2. Promouvoir un développement urbain solidaire et écologique au sein de la région Ile-de-France	6
3. Une philosophie fondatrice des territoires de la ville nouvelle : conjuguer attractivité économique et résidentielle	7
AXE 2 – VAL MAUBUÉE : UN VÉCU, UNE IDENTITÉ, DES PERSPECTIVES	9
1. Un développement équilibré : satisfaire les besoins sociaux et accompagner les besoins générés par le développement de l'emploi	9
2. Un développement cohérent : optimiser et déployer les équipements et services	10
3. Un développement maîtrisé : réinvestir le territoire sans le dénaturer	10
AXE 3 – VAL MAUBUÉE : UN ÉCO-TERRITOIRE	12
1. Préserver les ressources naturelles et le patrimoine local : l'environnement comme valeur	12
2. Valoriser le potentiel du territoire : la qualité du cadre de vie comme principe	12
3. Une gestion écologique du développement : viser la performance globale	13

PRÉAMBULE

L'exigence du PADD : Intégrer les principes de développement durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Val Maubuée intègre les principes du développement durable définis dans la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000 et confirmés dans la loi UH (Urbanisme et Habitat) du 2 juillet 2003.

En matière de planification urbaine et d'aménagement du territoire, ces principes sont les suivants :

1. **L'équilibre** entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
2. **La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale** dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics ;
3. **Une utilisation économe et équilibrée des espaces** naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Une fois ces principes posés, l'exigence du PADD est d'inscrire le territoire du Val Maubuée dans une logique de développement durable et de répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

Un projet avant tout communautaire

Le PADD expose la vision partagée de l'agglomération et de ses partenaires institutionnels du devenir du territoire. Le SCoT a ici un rôle d'efficiace et permet, sur la base de perspectives globales, de définir et de répartir les actions sur l'ensemble du territoire de façon cohérente à l'horizon 2030. Le PADD est le socle de l'écriture réglementaire du SCoT - les orientations et les documents graphiques - qui "s'imposeront" aux PLU.

Si son fondement est politique, sa rédaction simple et non technique, sa portée est stratégique dans la mesure où **le respect ou le non-respect des orientations du PADD déterminera les conditions d'évolution ultérieure du SCoT.**

D'une approche juridique normative à l'expression d'un projet territorial stratégique

Le PADD est **un projet politique** visant à organiser l'intérêt de tous, les rapports entre une population et le territoire où elle habite et travaille.

C'est **un projet prospectif** visant à organiser dans le temps ces rapports territoriaux. Ce sont les élus et la population qu'ils représentent qui sont les maîtres du jeu dans la mesure où ils définissent un scénario choisi et non subi.

C'est un **projet déclinable** à plusieurs échelles selon les thématiques abordées et les politiques qui les sous-tendent en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements, d'environnement.

C'est un **projet cohérent**, mais faut-il le préciser, puisque la recherche de la cohérence est l'essence même du SCoT. Rappelons seulement que le PADD doit déboucher sur une structuration de l'espace traduisant la volonté de mettre en œuvre les principes de développement durable (équilibre, diversité urbaine et mixité sociale, utilisation économe des espaces).

Les débats conduits, à partir du diagnostic et des hypothèses, permettent progressivement de dégager un fil rouge pour le projet du territoire du Val Maubuée.

Des enjeux du diagnostic aux orientations du PADD

Le Val Maubuée a connu une croissance spectaculaire, passant de 15 414 habitants en 1975 à 85 869 habitants en 2006. L'agglomération nouvelle du Val Maubuée est donc aujourd'hui dans une phase d'achèvement. Elle rencontre des problématiques de développement de la ville sur elle-même plus que d'aménagements massifs. Elle reste cependant un territoire stratégique dans le développement de la Seine-et-Marne, et de la Région Parisienne, au même titre que les autres secteurs de Marne la Vallée et les autres villes nouvelles.

La dernière phase de développement et de transformation, le passage d'une ville nouvelle à une ville durable, voit s'ouvrir des perspectives dans un certain nombre de directions, ce en vue de maintenir et même d'accroître l'attractivité du territoire.

Le diagnostic a permis de faire ressortir des enjeux transversaux liés à :

- **la gestion des disponibilités foncières**, que ce soit par exemple par la gestion des délaissés autour de l'ex A199 et l'ex A103 ou du potentiel à évaluer autour des gares et dans les quartiers. Aujourd'hui, trouver le bon équilibre pour le développement futur du Val Maubuée passe par l'optimisation et une affectation réfléchie du foncier ;

- **l'accessibilité**, d'une part du territoire par les grands axes régionaux, d'autre part de l'ensemble des quartiers, secteurs de commerces et de services, par les transports en commun et les liaisons internes ;
- **la préservation mais aussi à l'amélioration du cadre de vie**, des paysages urbains, la préservation de la richesse écologique et des ressources naturelles (y compris énergétiques) du Val Maubuée.

C'est pourquoi le PADD du SCoT du Val Maubuée a pour conviction d'orienter les tendances d'évolution du territoire vers un projet pérenne, attractif et valorisant pour le territoire et ses habitants.

Il est donc composé de trois axes avec l'objectif d'afficher des ambitions d'aménagement qui permettent au territoire de **jouer la carte de son positionnement et d'afficher une identité fédérée** autour de valeurs fortes telles que le rayonnement de la cité Descartes et la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

1

Val Maubuée et Marne-la-Vallée : moteur économique de l'Est francilien

Une ambition nationale et internationale :

Affirmer le Val Maubuée comme pôle structurant de l'Est francilien

Promouvoir **un développement urbain solidaire et écologique** au sein de la région Ile-de-France

Une philosophie fondatrice des territoires de la ville nouvelle :

Conjuguer attractivité économique et résidentielle

2

Val Maubuée : un vécu, une identité, des perspectives

Un développement équilibré :

Satisfaire les besoins sociaux et accompagner les besoins générés par le développement de l'emploi

Un développement cohérent :

Optimiser et déployer les équipements et services

Un développement maîtrisé :

Réinvestir le territoire sans le dénaturer

3

Val Maubuée : un éco-territoire

Préserver les ressources naturelles et le patrimoine local

L'environnement comme valeur

Valoriser le potentiel du territoire

La qualité du cadre de vie comme principe

Une gestion écologique du développement :

Viser la performance globale

AXE 1 - VAL MAUBUÉE ET MARNE-LA-VALLÉE : MOTEUR ÉCONOMIQUE DE L'EST FRANCILIEN

Le Val Maubuée s'inscrit dans le territoire de la ville nouvelle, laquelle constitue un pôle d'équilibre à l'est de la région Île-de-France. Fort du développement qu'il a connu depuis quarante ans, il se doit de porter un projet dont les ambitions s'affichent à toutes les échelles de territoire. Ce projet s'appuie sur des capacités internes fortes (dynamisme économique, accessibilité, opportunités foncières mobilisables...) qui peuvent être encore davantage valorisées.

1. **Une ambition nationale et internationale : affirmer le Val Maubuée comme pôle structurant de l'Est francilien**

Le diagnostic a mis en évidence une situation économique contrastée : des filières traditionnelles et du secteur de l'industrie qui s'affaiblissent, mais en parallèle à l'augmentation de celle des secteurs du commerce et des services ;

Malgré des faiblesses en termes d'équipement haut débit et d'accessibilité, le territoire dispose d'atouts à valoriser pour renforcer l'attractivité économique : des savoir-faire présents sur la Cité Descartes et un parc d'immobilier d'entreprise.

Le tissu économique possède des potentiels à exploiter dans le domaine tertiaire, en cohérence avec l'existant et dans des perspectives de développement futur sur des secteurs innovants, en lien avec le développement durable.

Il est donc nécessaire pour le territoire de :

- ↳ S'inscrire dans un futur axe de développement ayant vocation à structurer le rayonnement de la Région Capitale Île-de-France : Roissy > Val Maubuée dans Marne-la-Vallée > Orly ;
- ↳ Soutenir le développement du technopôle cluster « Cité Descartes » rayonnant sur le territoire et tirer parti de cette dynamique pour requalifier les pôles d'emplois existants : ZAE Torcy, Pariest, Le Mandinet et autres ZAE ;
- ↳ Susciter des implantations sur les sites nouveaux : Lamirault, terrains de l'aérodrome, anciennes emprises autoroutières ;
- ↳ Promouvoir les activités de production, recherche, et services à la personne et aux entreprises liées à l'économie de la « ville durable ».

2. **Promouvoir un développement urbain solidaire et écologique au sein de la région Ile-de-France**

Les liaisons avec les territoires voisins, comme les liaisons internes, notamment par les transports collectifs sont insuffisantes. Les cheminements doux forment un maillage important mais encore incomplet.

Si la desserte par le RER A bénéficie d'un rabattement performant, ce n'est pas le cas pour la tangentielle par le RER E.

L'offre de bus reste insuffisante entre les différents secteurs du Val Maubuée, surtout en dehors des heures de pointe, et leur efficacité est freinée par une absence d'aménagement des voiries.

Par ailleurs, la composition urbaine, conçue à l'origine pour le tout voiture, ne rend pas agréable le recours aux modes de déplacements plus doux. Il conviendrait donc de réfléchir, lors de chaque opération d'aménagement, à une évolution de la forme urbaine rendant plus attractifs les modes alternatifs à la voiture.

Ainsi le SCoT met l'accent sur les orientations suivantes :

- ↳ Privilégier de manière volontariste le développement d'une mobilité alternative à la voiture individuelle :
 - En menant une réflexion sur les transports en commun en site propre (TCSP),
 - En rendant plus compétitifs les transports collectifs et les modes doux,
 - En prévoyant les aménagements adaptés à leur meilleure intégration sur la voirie,
 - En incitant à la multimodalité.
- ↳ Adopter une stratégie urbaine qui valorise les secteurs irrigués par les réseaux de transport (abords des gares à optimiser, quartiers) ;
- ↳ Renforcer les liaisons entre le Val Maubuée et les territoires voisins ;
- ↳ Mettre en œuvre une politique globale du stationnement :

- En cohérence avec les usages du stationnement : résidentiel, commerce, utilitaire, rabattement,
- En maîtrisant les conditions de stationnement et en incitant à la multimodalité,

3. **Une philosophie fondatrice des territoires de la ville nouvelle : conjuguer attractivité économique et résidentielle**

Le territoire bénéficie d'un certain équilibre entre offre d'emplois et offre en logements ; cet équilibre doit être maintenu avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement et la vie interne des quartiers.

Le PADD affiche ainsi l'intention :

- ↳ D'accompagner le développement économique par une évolution du parc de logements, des équipements et infrastructures ;
- ↳ De privilégier la mixité des fonctions urbaines dans le cadre de la requalification des délaissés des ex A103, RD199 et RD499 ;
- ↳ De favoriser l'accès des populations aux emplois, commerces de proximité et équipements en renforçant le réseau de bus et le maillage des liaisons douces (cyclables et piétonnes), notamment pour les liaisons Nord-Sud.

PADD : Axe 1 : Ville nouvelle en mouvement, moteur économique de l'Est francilien

CITADIA - SCoT du Val Maubuée - septembre 2009



1. Une ambition nationale et internationale

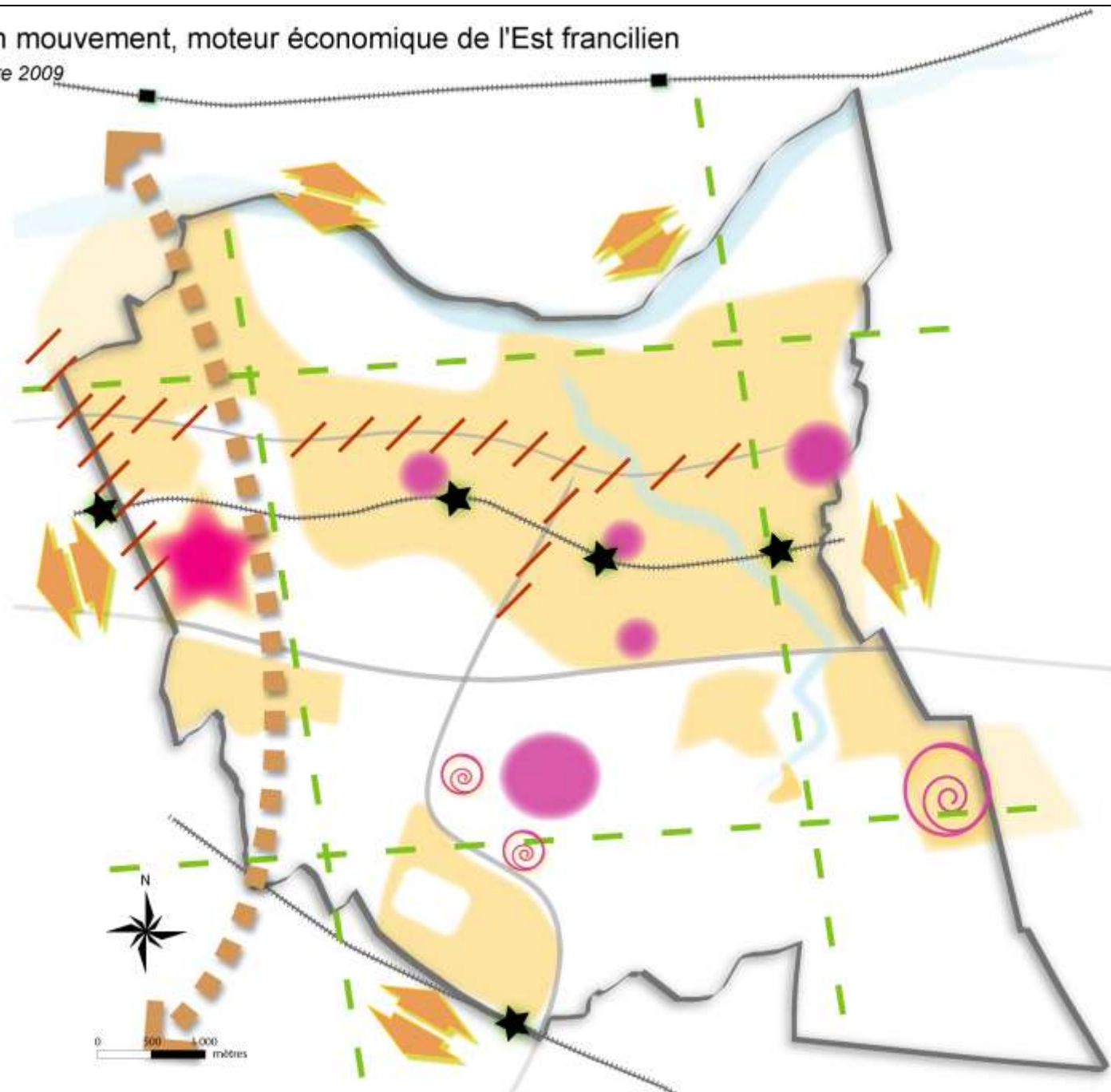
-  S'inscrire dans un futur axe Est structurant de la région Ile-de-France
-  Développer le technopôle de la Cité Descartes
-  Requalifier les pôles d'emplois existants
-  Sites potentiels d'activité

2. Un développement urbain solidaire et écologique au sein de la région Ile-de-France

-  Améliorer la performance des transports alternatifs à la voiture
-  Valoriser les secteurs proches des gares
-  Développer des liens plus étroits avec les territoires voisins

3. Une philosophie fondatrice des territoires de la ville nouvelle

-  Faire évoluer le parc de logements
-  Mettre en oeuvre de nouveaux quartiers aux fonctions urbaines mixtes



AXE 2 – VAL MAUBUÉE : UN VÉCU, UNE IDENTITÉ, DES PERSPECTIVES

Le Val Maubuée s'est construit une histoire depuis la création de la ville nouvelle. Le diagnostic montre que la trame urbaine s'est constituée autour de nombreux espaces verts, parcs urbains, étangs et bois, qui ont été intégrés, dès la conception, à l'aménagement des quartiers. Ces espaces structurants, qui sont aujourd'hui un des vecteurs de l'identité et du vécu du Val Maubuée doivent absolument être préservés et valorisés.

Partant de ces acquis, il s'agit aujourd'hui de développer de nouvelles ambitions qui fassent du territoire un lieu de vie agréable et attractif par des actions de recomposition du tissu urbanisé qui mettent en avant la qualité des formes urbaines et des espaces, notamment publics, tels qu'ils sont vécus.

Pour ce faire, une distinction est à opérer entre les espaces qualitatifs qui façonnent le paysage urbain, et ceux que l'on pourrait qualifier de résiduels ou d'interstitiels. Ne participant pas réellement à la vie de la ville, ces derniers occasionnent des coupures et rendent difficile la lecture de la trame urbaine.

Au-delà des délaissés autoroutiers déjà évoqués précédemment, il s'agit d'un certain nombre de voiries et de carrefours surdimensionnés, joutés d'emprise gazonnées privées de réelles fonctions et tournant le dos à l'urbanisation.

La vocation de ces espaces de « non ville » pourrait être repensée (espaces verts plus qualitatifs, logements, commerces de proximité...) et servir de levier pour renforcer certaines centralités, générer de l'animation, rendre plus agréables les déplacements doux et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

1. **Un développement équilibré : satisfaire les besoins sociaux et accompagner les besoins générés par le développement de l'emploi**

Si le territoire demeure attractif du fait de son positionnement géographique et de sa desserte par les transports en commun, il doit néanmoins faire face à des évolutions démographiques (solde migratoire négatif). Par ailleurs l'évolution des comportements sociologiques et démographiques (décohabitation des jeunes, développement des familles monoparentales, hausse de l'espérance de vie...) impose de faire évoluer l'offre en logements et d'adapter le parc existant.

Il est donc essentiel de :

- ↳ Maintenir l'attractivité du parc de logements pré-existant dans un souci de mixité sociale et d'équilibre entre –et dans- les quartiers :
 - En réhabilitant le parc locatif social vieillissant et les copropriétés dégradées,
 - En poursuivant la requalification des 10 quartiers prioritaires identifiés dans le CUCS,
 - En mettant aux normes les logements les plus anciens,
 - En stimulant la construction neuve.
- ↳ Proposer un parcours résidentiel complet (décohabitation des jeunes, accueil des familles, logement des personnes âgées...) en diversifiant les typologies et les statuts d'occupation ;
- ↳ Privilégier un modèle urbain peu consommateur d'espace, en faveur de la reconquête de l'ensemble de la trame urbaine et de la consolidation des centralités :
 - En exploitant le potentiel offert par les délaissés de l'ex A103, des RD199 et RD499,

- En exploitant les possibilités de renouvellement urbain,
- En privilégiant la mixité des fonctions et des formes urbaines compactes.

2. Un développement cohérent : optimiser et déployer les équipements et services

L'offre en équipements et services est considérée comme répondant globalement aux besoins de la population ; l'objectif n'est donc pas, sauf exceptions, de compléter cette offre, mais plutôt de la faire évoluer, et surtout d'en améliorer l'accessibilité.

D'autre part, si les grands équipements commerciaux sont bien représentés, les commerces de proximité connaissent des difficultés pour se maintenir et il manque au Val Maubuée la présence d'une offre intermédiaire.

Le PADD prescrit ainsi de :

- ↳ S'appuyer sur le polycentrisme existant du Val Maubuée pour que toutes les populations (PMR, personnes âgées, familles résidentes, salariés, etc.) bénéficient des équipements et services nécessaires au quotidien, tout en améliorant leur accessibilité ;
- ↳ Restructurer les centralités commerciales de proximité en fonction du modèle compact de développement urbain proposé ;
- ↳ Optimiser les équipements existants et continuer à les adapter aux évolutions démographiques ;
- ↳ Développer le rayonnement de l'offre culturelle, sportive et touristique du territoire en cohérence avec l'offre présente sur la ville nouvelle de Marne-la-Vallée :
 - par la mise en synergie des équipements existants (ensemble bords de Marne / base de loisirs de Vaires-Torcy / Parc de

Noisiel, Conservatoire départemental du Val Maubuée, La Ferme du Buisson, Château de Champs, Cité Menier) ;

- et la création de nouveaux équipements : centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Noisiel , palais des sports à Torcy.
- ↳ Favoriser l'accessibilité des équipements structurants par une amélioration des liaisons nord-sud.

3. Un développement maîtrisé : réinvestir le territoire sans le dénaturer

Les objectifs de développement économique et d'accueil de population sont d'envergure différente : autant le Val Maubuée tient à tirer parti de ses potentialités économiques, autant, au vu des capacités foncières encore disponibles, il est nécessaire de maîtriser l'évolution des emprises urbaines. Il s'agit en effet de trouver une juste mesure entre un développement nécessaire et la conservation d'une identité d'un cadre et d'une qualité de vie qui font l'attractivité du territoire.

Le projet est donc de :

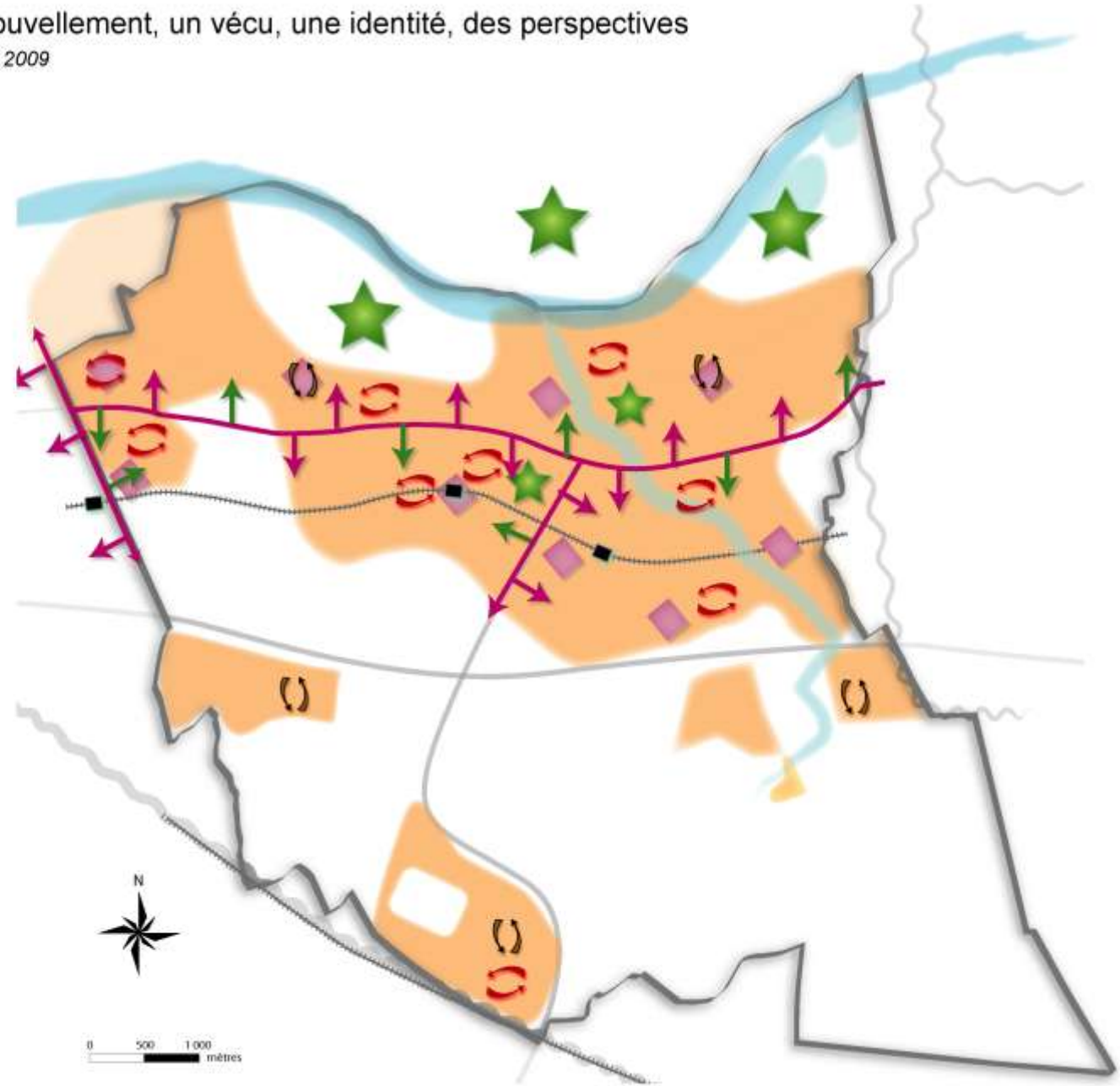
- ↳ Distinguer les modalités de densification en fonction de chaque secteur à potentiel : centre ancien, quartiers nouveaux, abords des gares ;
- ↳ Conserver l'identité du Val Maubuée par l'intégration architecturale et paysagère des constructions nouvelles ;
- ↳ Faire de la reconversion des délaissés des ex A103, RD199 et RD499 une opportunité de restructurer la trame urbaine (notamment dans le sens nord-sud), de repenser les centralités, de relier les espaces naturels entre eux, et de requalifier les entrées de ville et d'agglomération.

PADD : Axe 2 : Territoire en renouvellement, un vécu, une identité, des perspectives

CITADIA - SCoT du Val Maubuée - novembre 2009

Un développement équilibré, cohérent et maîtrisé

-  Favoriser un nouveau modèle urbain "compact" et produire des logements en proposant un parcours résidentiel complet
-  Requalifier les quartiers
-  Renouveler les centres anciens
-  Renforcer les centralités commerciales existantes et les restructurer en fonction du renouvellement urbain
-  Elaborer une nouvelle couture urbaine et paysagère
-  Développer l'offre culturelle et sportive structurante en synergie avec la valorisation des abords de la Marne



AXE 3 – VAL MAUBUÉE : UN ÉCO-TERRITOIRE

Le territoire se distingue par une diversité de ses espaces verts, un maillage fort par des allées structurantes toutefois très fragmentés par les infrastructures routières ou ferrées, un potentiel biologique important et un cadre de vie de qualité.

Les communes du Val Maubuée doivent composer avec une certaine pression urbaine et la nécessité de préserver le patrimoine naturel, véritable pilier du cadre de vie du territoire. La Marne, poumon bleu du Val Maubuée, ainsi que les différents espaces naturels protégés ou inventoriés, témoignent des richesses naturelles présentes.

Le maintien des équilibres écologiques, la sauvegarde de la biodiversité par la préservation du patrimoine naturel, mais aussi la valorisation et l'ouverture au public de ce patrimoine, constituent des préoccupations prises en compte par le SCoT.

1 **Préserver les ressources naturelles et le patrimoine local : l'environnement comme valeur**

Le territoire possède une identité forte due à la présence des massifs forestiers, des châteaux et des parcs, de la Marne, de ses coteaux et de ses rus.

Les plans d'eau et les parcs paysagers s'affirment comme des facteurs d'organisation de l'espace, un fil conducteur du développement urbain, mais aussi un point d'appui de l'habitat et des équipements.

Le PADD comprend donc les orientations suivantes :

- ↳ Développer des synergies entre la requalification des bords de Marne, la base de loisirs de Torcy et le patrimoine bâti remarquable présent au Nord ;

- ↳ Favoriser les continuités Nord-Sud du territoire en s'appuyant sur les trames vertes et bleues (bois et étangs) :

- Encourager la découverte du patrimoine naturel et bâti en créant des itinéraires de promenade balisés,
- Préserver la biodiversité et les échanges entre milieux naturels en renforçant la continuité des deux corridors écologiques,
- Prévoir le franchissement de l'autoroute A4 par les liaisons douces.

2 **Valoriser le potentiel du territoire : la qualité du cadre de vie comme principe**

Le développement urbain s'est organisé de façon linéaire autour des voies de communication (RER, autoroute) mais structuré par la Marne, le chapelet d'étangs du Maubuée et du Merdereau et les espaces boisés. Certains plans d'eau abritent une biodiversité importante, d'autres ont été conçus lors de la création de la Ville Nouvelle dans le but de collecter les eaux pluviales.

L'urbanisation dense a permis de maintenir un cadre naturel important, mais les transitions entre espaces occupés et espaces verts manquent souvent d'aménagements qualitatifs.

Il s'agit donc de :

- ↳ Requalifier les entrées d'agglomération majeures en améliorant leur traitement qualitatif (paysager, signalétique, aménagement de carrefours : Torcy, Croissy-Beaubourg, Champs-sur-Marne, Emerainville) ;

- ↳ Traiter les lisières entre espaces naturels et espaces urbanisés par des aménagements qualitatifs (boisements, alignements, liaisons douces, etc.)
- ↳ Poursuivre la réhabilitation des étangs et plans d'eau stockant et traitant les eaux pluviales, pour leur redonner de la capacité hydraulique et prévenir la pollution du réseau hydrographique
- ↳ Renforcer la protection du réseau hydrographique en intégrant le principe de gestion autonome de l'eau (gestion de l'eau à la parcelle, toitures végétalisées, infiltration naturelle, etc.) et minimiser le risque d'inondation
- ↳ Viser dans les secteurs soumis à de fortes nuisances sonores (le long des grandes infrastructures routières, sous contrainte du PEB de l'aérodrome) la haute performance acoustique des bâtiments réhabilités et des constructions neuves

3 Une gestion écologique du développement : viser la performance globale

En Île-de-France, la nappe souterraine du Dogger permet le développement de la géothermie, comme c'est le cas sur les communes de Torcy et de Lognes.

L'important gisement forestier que représente la Forêt Domaniale d'Armainvilliers en bordure de son territoire offre au SAN du Val Maubuée une réelle opportunité de développement de cette énergie renouvelable. Mais cette filière n'apparaît pas, à ce jour, suffisamment structurée dans le département pour permettre une exploitation directe de la ressource locale.





D'autres utilisations des énergies renouvelables sont à étudier. Pour le SCoT, il s'agit de limiter l'empreinte et la pression des espaces urbanisés sur les ressources et l'environnement, et donc :

- ↳ Poursuivre l'optimisation du réseau de géothermie existant à Torcy et Lognes et explorer le potentiel du territoire ;
- ↳ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un plan climat territorial ;
- ↳ Faire du Val Maubuée une référence en matière de construction économe :
 - pour les bâtiments à vocation d'activités (Cité Descartes, délaissés, zones d'activités économiques),
 - pour l'habitat (constructions neuves et réhabilitation),
 - pour les équipements publics existants et à venir.
- ↳ S'engager dans une réflexion partenariale avec la Région et le Département sur les potentiels d'exploitation de la biomasse en vue de produire des énergies renouvelables à l'échelle de l'Île-de-France ;
- ↳ Mettre en œuvre ces actions performantes et soutenir les activités économiques liées à la ville durable : organisation de la trame urbaine, valorisation des centralités, densités autour des gares, place de la voiture dans la ville, développement de nouveaux transports en commun, etc.

PADD : Axe 3 : Environnement comme valeur, un éco-territoire

CITADIA - SCoT du Val Maubuée - novembre 2009


1. Préserver les ressources naturelles et le patrimoine local

-  Entrées du territoire à requalifier
-  Reconquête du territoire nord-sud
-  Corridors écologiques et biodiversité
-  Loisirs de proximité et découverte du patrimoine naturel et bâti

2. Valoriser le potentiel du territoire : la qualité du cadre de vie comme principe

-  Traitement des franges entre espaces naturels et urbanisés
-  Réseau hydrographique à protéger / réhabiliter
-  Nuisances sonores et pollutions atmosphériques à maîtriser

3. Une gestion écologique du développement : viser la performance globale

-  Déploiement de la géothermie
-  Exemplarité en matière de construction et réhabilitation économe

